



CONSEIL MUNICIPAL

COMPTE RENDU DES DELIBERATIONS DU 27 JUN 2022

Le 27 juin 2022 à 18h30, les membres du Conseil Municipal de Lalheue, convoqués conformément à la loi, se sont réunis en séance ordinaire à la salle du Conseil de la mairie, sous la présidence de Christian CRETIN, Maire.

Date de convocation : 21 juin 2022

Étaient présents : Christian CRETIN, Josiane MINCK, Magali MULLER, Céline NECTOUX, François POIRIER, Marinette PUECH, Marc ROBERT.

Absent ayant donné pouvoir : Arnaud TOUZOT à François POIRIER.

Excusé : Sylvain BERTHIER.

A été nommé(e) comme secrétaire de séance : Marinette PUECH.

Effectif légal du Conseil municipal : 11
Membres en exercice : 9

Conseillers présents ou représentés : 8
Votants : 8

Le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité, le compte rendu de séance du 16 mai 2022.

1. DEMANDE DE SUBVENTION POUR LE CLASSEMENT INITIAL DES ARCHIVES COMMUNALES

Suite de l'inspection des archives de la commune du 20 avril 2021, le Conseil municipal a approuvé, par délibération du 17 mai 2021, la réalisation du classement initial du fonds d'archives communales pour un montant de 7 000 €. **LE CONSEIL MUNICIPAL, DECIDE, à l'unanimité, d'AUTORISER M. le Maire à déposer une demande de subvention auprès du Conseil Départemental de Saône-et-Loire.**

2. SIMPLIFICATION DES MODALITES DE PUBLICITE DES ACTES

A compter du 1^{er} juillet 2022, la publicité des actes (délibérations et arrêtés) pris par la commune s'effectuera uniquement sur le site Internet de la commune. Par ailleurs, l'obligation d'affichage du compte-rendu synthétique des délibérations sous huitaine est supprimée. Il sera remplacé par la publication d'une simple liste des délibérations examinées en séance avec mention de leur approbation ou refus.

3. PROJET D'ECLAIRAGE PUBLIC : CREATION D'UN POINT LUMINEUX ROUTE DE LAIVES
LE CONSEIL MUNICIPAL, APPROUVE, à l'unanimité, la création d'un nouveau luminaire, route de Laives, à l'emplacement du nouveau passage piétonnier et le versement de la contribution communale au SYDESL pour un montant de 655.60 € HT.

4. RECRUTEMENT D'UN AGENT CONTRACTUEL
LE CONSEIL MUNICIPAL, DECIDE, à l'unanimité, de recruter M. Ludovic TESSIER, en tant qu'agent contractuel pour effectuer les missions d'entretien des espaces verts et publics communaux à raison de 18/35^{ème} pour la période du 1^{er} juillet 2022 au 30 mars 2023.

5. ADHESION A L'AGENCE REGIONALE DU NUMERIQUE ET DE L'INTELLIGENCE ARTIFICIELLE (ARNIA)

LE CONSEIL MUNICIPAL, DECIDE, à l'unanimité :

- d'ADHERER au Groupement d'Intérêt Public à compter du 1^{er} juillet 2022,
- de DESIGNER pour siéger au sein de l'assemblée générale du GIP :
 - M. Christian CRETIN, délégué titulaire
 - Mme Marinette PUECH, déléguée suppléante.

L'adhésion de la Commune de Lalheue, commune de moins de 500 habitants, est gratuite.

Son adhésion lui permettra d'accéder à une offre de services de base qui comprend notamment :

- l'accès à la salle des marchés pour la publication et la réception des offres en ligne pour les marchés à procédure formalisée,
- le pack dématérialisation pour la télétransmission des actes à la préfecture, des flux comptables (HELIOS) ou l'envoi sécurisé des convocations,

- l'accès à CmaCarte, un système d'information géographique qui permet d'identifier et d'analyser la couverture en matière de défense extérieure contre l'incendie (DECI) de la commune
- un module d'accompagnement pour la mise en conformité de la commune avec ses obligations en matière de protection des données personnelles (RGPD).
- des outils de travail collaboratif...

D'autres services « à la carte » payants pourront également être souscrits selon l'évolution des besoins de la commune.

6. MODIFICATION DU TEMPS DE TRAVAIL HEBDOMADAIRE D'UN EMPLOI PERMANENT A TEMPS NON COMPLET

Un entretien des deux écoles est réalisé quotidiennement par un agent communal, soit 4h hebdomadaire par classe. Considérant le transfert d'une des deux classes à la rentrée de septembre sur la commune de Nanton, 4h hebdomadaires d'entretien n'auront plus lieu d'être. Ainsi, la durée du poste de l'agent est réduite de 12h à 8h par semaine. Cette réduction horaire est, toutefois, compensée par une augmentation du temps de travail de l'agent employé par le SIVOS du Val de Grosne. Cette modification du temps de travail a été prise en concertation avec l'agent, qui l'accepte, et ne lui fait pas perdre le bénéfice de l'affiliation à la Caisse nationale de retraites des agents des collectivités locales.

LE CONSEIL MUNICIPAL, DECIDE, à l'unanimité, DE CREER un emploi permanent d'agent d'entretien, à temps non complet, de 8h hebdomadaires (8h/35^{ème}) à compter du 1^{er} septembre 2022. La suppression du poste de 12h sera soumise préalablement à l'avis du comité technique du centre de gestion qui se réunira le 13 septembre prochain.

7. MODIFICATION DES MODALITES DE LOCATION DE LA SALLE COMMUNALE

LE CONSEIL MUNICIPAL, DECIDE, à l'unanimité, de VALIDER le contrat de location. Les arrhes ne seront plus encaissées en amont de la location sauf en cas de désistement non justifié comme mentionné dans le contrat. Le règlement (prix de location, frais d'électricité et frais éventuels de casse ou perte de vaisselle) sera uniquement dû après la location. Les tarifs votés par délibération du 17 janvier 2022 restent inchangés.

- QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

- **Point d'avancement sur les travaux de voirie (rapporteur François POIRIER) :**
 - Buisson Roncin : les deux panneaux de passages protégés ont été installés.
 - Réfection de la rue du quart rouge (enrobé) : le Conseil valide le devis de l'entreprise Dessolin pour un montant de 18 108 € TTC.
 - Réfection d'une partie de la rue Jean : un devis complémentaire a été demandé. Mme PUECH propose de planter des arbres dans une zone enherbée située au début de la rue Jean (côté Pont bleu).
 - Site du Moulin : les travaux d'enfouissement du réseau électrique seront réalisés en fin d'année.
 - Mme PUECH demande s'il est possible de matérialiser un chemin piétonnier au carrefour de la Place Julien Bressand, côté route de Laives.
- **Travaux école du quart rameau :** Il est prévu que l'Agence Technique Départementale prenne contact avec la commune au cours du 4^{ème} trimestre afin de l'accompagner sur la définition d'un avant-projet sommaire. Lorsque le projet sera arrêté, la commune pourra solliciter les subventions correspondantes et lancer l'étude de maîtrise d'œuvre.
- **Travaux cabinet médical et paramédical (cure) :** Une simple cloison sépare le cabinet du médecin et celui des infirmières. Des travaux d'insonorisation sont envisagés afin de ne pas porter atteinte à la confidentialité des échanges entre les praticiens et leurs patients. Des devis sont en cours.
- **Spectacle et feu d'artifice du 6 août :** Le Maire rappelle qu'un spectacle se tiendra à 20h30 dans la cour de la mairie, suivi d'une marche aux flambeaux (avec lampions) jusqu'au site du moulin où sera tiré le feu d'artifice à partir de 22h30/45. Un vin d'honneur sera servi au lavoir. Par mesure de sécurité, la rue du moulin sera barrée à la circulation le temps de la manifestation.

Prochaine séance : Lundi 5 septembre 2022

La séance est levée à : 20h30